



Paris, le 22 octobre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Exonération de charges sociales : Les députés entendent la détresse de la viticulture

Malgré l'opposition du gouvernement, l'Assemblée Nationale a adopté hier dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2021 l'exonération des cotisations patronales pour 2021. Une position forte des députés, à l'écoute des inquiétudes de la filière vitivinicole.

Depuis plusieurs mois, les organisations professionnelles de la viticulture alertent les pouvoirs publics sur la situation économique de la filière vitivinicole. De nombreuses exploitations vitivinicoles sont en grande difficulté. C'est la conséquence notamment de la période de confinement qui a engendré une perte de chiffre d'affaires d'au moins 1,5 milliards d'euros, du fort ralentissement des exportations et de l'application de la taxe américaine sur les vins français depuis octobre 2019.

Si l'aide à la distillation volontaire a permis de soulager certaines exploitations, de nombreux vignobles n'y ont pas eu recours. Les organisations professionnelles de la viticulture demandent depuis plusieurs mois la mise en place d'exonérations de cotisations sociales à la hauteur de la crise que subit le vignoble. Le 21/10, lors de l'examen du PLFSS 2021 en 1ère lecture en séance plénière, les députés ont entendu la détresse du monde vitivinicole et ont adopté malgré l'opposition du gouvernement l'exonération des cotisations patronales en 2021. L'exonération est fonction de la perte de chiffre d'affaires subit en 2020.

Pour les organisations professionnelles de la viticulture, l'exonération en fonction de la perte de chiffre d'affaires permettra de donner un véritable bol d'air à de nombreuses entreprises alors que la situation économique s'aggrave encore avec la mise en place du couvre-feu.

« C'est une véritable bonne nouvelle alors que sur le front économique le ciel est toujours très sombre et qu'il n'y a aucune éclaircie à l'horizon. Les députés membres du groupe d'étude de l'assemblée doivent être salués pour leur travail » réagit Stéphane Héraud, président de l'Association Générale de la Production Viticole (AGPV).

Contacts presse

Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) : Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25

La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Anne HALLER / 01 44 17 58 83

Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97

Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80

FNSEA : Marion FOURNIER / 07 60 29 56 17